



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2020  
Français  
Original : anglais

## Soixante-quinzième session

Point 72 de l'ordre du jour

### Promotion et protection des droits de l'homme

#### Rapport de la Troisième Commission\*

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Myriam Oehri (Liechtenstein)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quinzième session la question intitulée :

« Promotion et protection des droits de l'homme

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme ;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux ;
- d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne » et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. Il sera rendu compte des débats de la Commission sur les questions subsidiaires dans les additifs au présent rapport. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 1<sup>er</sup> à 6<sup>e</sup> séances, du 5 au 8 octobre<sup>1</sup>.

3. Conformément à l'organisation des travaux adoptée à sa 1<sup>re</sup> séance, le 5 octobre, et compte tenu des répercussions que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a sur ses modalités de travail à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et des solutions qui s'offrent à elle dans l'intervalle sur le plan technique et du point de vue de la procédure, la Troisième Commission a tenu 20 séances informelles virtuelles pour entendre des déclarations liminaires et avoir des dialogues

\* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en cinq parties, sous les cotes [A/75/478](#), [A/75/478/Add.1](#), [A/75/478/Add.2](#), [A/75/478/Add.3](#) et [A/75/478/Add.4](#).

<sup>1</sup> Voir [A/C.3/75/SR.1](#), [A/C.3/75/SR.2](#), [A/C.3/75/SR.3](#), [A/C.3/75/SR.4](#), [A/C.3/75/SR.5](#) et [A/C.3/75/SR.6](#). Conformément à l'organisation des travaux adoptée à la première séance, le 5 octobre, les textes des déclarations reçus par le Secrétariat pour être chargés dans le référentiel eStatements sont disponibles à l'adresse suivante : <https://journal.un.org/>.



interactifs sur le point 72 de l'ordre du jour et son alinéa a), intitulé « Application des instruments relatifs aux droits de l'homme », son alinéa b) intitulé « Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales », son alinéa c) intitulé « Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux » et son alinéa d), intitulé « Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne ». Le compte-rendu des séances informelles virtuelles figure à l'annexe du présent document.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### **Point 72**

##### **Promotion et protection des droits de l'homme**

La Commission n'était saisie d'aucun document.

#### **Point 72 a)**

##### **Application des instruments relatifs aux droits de l'homme**

Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses 126<sup>e</sup>, 127<sup>e</sup> et 128<sup>e</sup> sessions ([A/75/40](#))

Rapport du Comité contre la torture sur les travaux de ses soixante-septième et soixante-huitième sessions ([A/75/44](#))

Rapport du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les travaux de sa trente et unième session ([A/75/48](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'inclusion du handicap dans le système des Nations Unies ([A/75/314](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture ([A/75/316](#))

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage ([A/75/332](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/75/179](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme sur les travaux de leur réunion annuelle ([A/75/346](#))

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Secrétaire général sur le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ([A/75/304](#))

#### **Point 72 b)**

##### **Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

Rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'ombudsman, du médiateur et des autres institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme ([A/75/224](#))

Rapport du Secrétaire général sur les personnes portées disparues ([A/75/306](#))

Rapport du Secrétaire général sur le moratoire sur l'application de la peine de mort (A/75/309)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice (A/75/327)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction (A/75/369)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée (A/75/147)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard (A/75/148)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable (A/75/161)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport final du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (A/75/163)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de la personne, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels (A/75/164)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains (A/75/165)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences (A/75/166)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit au développement (A/75/167)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (A/75/169)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme (A/75/170)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats (A/75/172)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition (A/75/174)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation (A/75/178)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale (A/75/180)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté (A/75/181)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des migrants ([A/75/183](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ([A/75/184](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ([A/75/186](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme ([A/75/205](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays ([A/75/207](#))

Note du Secrétariat transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement ([A/75/208](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ([A/75/209](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités ([A/75/211](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises ([A/75/212](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'étape du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ([A/75/219](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ([A/75/258](#))

Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ([A/75/261](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux ([A/75/290](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ([A/75/298](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste ([A/75/337](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ([A/75/384](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction ([A/75/385](#))

Note du Secrétariat sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ([A/75/206](#))

Note du Secrétariat sur le droit au développement ([A/75/223](#))

**Point 72 c)****Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux**

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ([A/75/271](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran ([A/75/287](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits fondamentaux des musulmans rohingya et d'autres minorités au Myanmar ([A/75/295](#))

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) ([A/75/334](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ([A/75/173](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran ([A/75/213](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application des recommandations formulées par la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar et sur les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme au Myanmar ([A/75/288](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ([A/75/335](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ([A/75/388](#))

Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ([A/75/532](#))

Note du Secrétariat sur le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ([A/75/197](#))

Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en Somalie ([A/75/239](#))

Note du Secrétariat sur la situation des droits de l'homme en Érythrée ([A/75/260](#))

Note du Secrétariat sur le rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi ([A/75/270](#))

**Point 72 d)****Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne**

Rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ([A/75/36](#))

**Annexe****Séances informelles virtuelles convoquées afin d'entendre des déclarations liminaires et de tenir des dialogues interactifs au sujet du point 72 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) à d)**

1. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 13 octobre 2020, la Conseillère principale pour les politiques a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de la Nouvelle-Zélande et de l'Arménie.
2. À la même séance, le Directeur du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à New York a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions posées et aux observations formulées par les représentants des pays suivants : Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Arménie, Éthiopie, République populaire démocratique de Corée et République arabe syrienne.
3. À la même séance également, le Président du Comité des droits de l'homme a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions posées et aux observations formulées par les représentants des pays suivants : Fédération de Russie, Mexique, Union européenne et Égypte.
4. Toujours à la même séance virtuelle, le Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions posées et aux observations formulées par les représentants des pays suivants : Portugal, Union européenne et Fédération de Russie.
5. À la même séance également, le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration.
6. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 14 octobre, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Luxembourg, République de Corée (au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits), Lituanie, Chili, Fédération de Russie, Italie, Afghanistan, Bélarus, the European Union, République bolivarienne du Venezuela, Portugal, Allemagne, Pakistan, Maroc, Qatar, Suisse, Arménie, Argentine, Irlande, Lichtenstein, Mexique, Pays-Bas, Grèce, Algérie, République islamique d'Iran, Lettonie, République de Corée, Canada, Tunisie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Slovaquie, Mali, Émirats arabes unis, Géorgie, Arabie saoudite, Pologne, République arabe syrienne, Djibouti, Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), Érythrée, Costa Rica, Indonésie, Philippines, Myanmar, Chine, Roumanie, Égypte, Inde, République populaire démocratique de Corée, Azerbaïdjan, Turquie, Japon et Ukraine.
7. Lors de la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 15 octobre, le Président du Comité contre la torture a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Chili, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et du Mexique.
8. À la même séance, le Président du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Danemark, du Brésil, de la Suisse et de l'Union européenne.

9. Toujours à la même séance, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants du Maroc (au nom du groupe restreint chargé de l'Initiative sur la Convention contre la torture, composé du Chili, du Danemark, des Fidji, du Ghana, de l'Indonésie et du Maroc), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Danemark, de la Suisse, de l'Union européenne, de la République tchèque, de la France, de la Fédération de Russie, du Liban et des États-Unis d'Amérique.

10. Lors de la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 15 octobre, l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Chine, de Cuba et de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés).

11. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Qatar, de l'Union européenne, de la Suisse, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la Fédération de Russie, de l'Irlande, du Mexique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique et de l'Éthiopie.

12. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants du Chili, du Pérou, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, de la République islamique d'Iran, de la Turquie, des États-Unis d'Amérique, du Mexique et du Liechtenstein.

13. Lors de la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 16 octobre, le Président-Rapporteur du Groupe de travail sur le droit au développement a fait une déclaration liminaire. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, du Pakistan, de la Malaisie, de Cuba, du Bangladesh, de la Chine, de l'Algérie et de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés) ont posé des questions et formulé des observations.

14. À la même séance, le Rapporteur spécial sur le droit au développement a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de Cuba, de la République arabe syrienne, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, du Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Malaisie, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la Chine, de l'Algérie et de l'Éthiopie.

15. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de la Fédération de Russie, du Zimbabwe, de Cuba, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, du Bélarus, de la Malaisie, de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), du Nicaragua et de la Chine.

16. Lors de la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 19 octobre, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants des pays suivants : Luxembourg, Colombie, Ukraine, Mexique, Fédération de Russie, Maroc, Pakistan, États-Unis d'Amérique, Norvège

(également au nom du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Suède), Tchéquie, Union européenne, Irlande, Malte, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (également au nom des pays suivants : Afghanistan, Antigua-et-Barbuda, Albanie, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Tchéquie, Danemark, République dominicaine, El Salvador, Équateur, Estonie, Finlande, Fidji, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Îles Marshall, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nauru, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Macédoine du Nord, Norvège, Panama, Palaos, Paraguay, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, États-Unis d'Amérique, Uruguay, et Vanuatu), Liechtenstein, Slovénie, Allemagne, Géorgie, France, Pologne, Chine et Espagne.

17. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, du Liban, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union européenne, de la République tchèque, de la Suisse, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Estonie (au nom des pays nordiques et baltes) et de la Chine.

18. À la même séance également, l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de la Chine, de la Fédération de Russie, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés) et de Cuba.

19. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 19 octobre, le Président du Comité des disparitions forcées a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Iraq, de l'Union européenne, de l'Argentine, du Japon et de l'Inde.

20. À la même séance, le Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Union européenne, du Pakistan, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Japon, de la République populaire démocratique de Corée et de la République arabe syrienne.

21. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 20 octobre, le Président du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants du Mexique, de l'Union européenne, de la République arabe syrienne, de la Hongrie, de la Colombie et de la Turquie.

22. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Mexique, de la Fédération de Russie, de la Turquie, du Luxembourg, de l'Union européenne, du Bangladesh, de l'Afghanistan, de la Grèce, de la République arabe syrienne, de la Hongrie, de la Suisse, du Liban, de l'Érythrée, de la Malaisie, de la République islamique d'Iran, des Philippines, de l'Éthiopie, de la Chine et d'El Salvador, ainsi que de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

23. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Pakistan, de l'Égypte, de la Fédération de Russie,



de la Roumanie, du Danemark (au nom des pays nordiques et baltes), de la Hongrie, des Pays-Bas, de la Grèce, de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de Malte, de l'Inde, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de l'Albanie, de l'Union européenne, de Cuba, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Pologne (au nom du Groupe des amis des victimes d'actes de violence fondés sur la religion ou la conviction, composé de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovénie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Ukraine), d'Israël, du Maroc, de la République islamique d'Iran, de la Chine, du Canada et de l'Arménie.

24. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 21 octobre, la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Mexique, de la Fédération de Russie, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, du Myanmar, de l'Union européenne, de la Géorgie, du Mali, de l'Arménie, de l'Éthiopie, de la Suisse et de l'Espagne.

25. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, de la Hongrie, du Bangladesh, du Maroc, du Qatar, des États-Unis d'Amérique, de l'Ukraine, de la République arabe syrienne, de l'Union européenne, du Liban, de la Malaisie, de la Croatie, de la France, de l'Autriche, de la République islamique d'Iran, de la République tchèque (au nom du Groupe des Amis de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie, composé de l'Angola, de l'Argentine, de la Bulgarie, de la République tchèque, de l'Égypte, de la France, de l'Italie, de l'Irlande, du Japon, du Kenya, de la Mongolie, du Nigeria, de la Norvège, des Philippines, du Qatar, de la République de Corée, du Sénégal, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Singapour et du Soudan) et de la Chine.

26. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Maroc, de l'Union européenne, de la Malaisie, du Mexique, du Luxembourg, de l'Irlande, de la France, de la Chine, de l'Érythrée et de la République arabe syrienne.

27. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 21 octobre, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Éthiopie, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, du Brésil, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Union européenne et la République arabe syrienne.

28. À la même séance, le Rapporteur spécial sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'Algérie et du Mexique.

29. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 22 octobre, le Président du Comité des droits des personnes handicapées a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Mexique, de l'Afghanistan, des États-Unis d'Amérique, de l'Algérie, de la République de Corée, de l'Union européenne, de la France, du Maroc et de la Colombie.

30. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Hongrie, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Philippines, de l'Espagne, de l'Algérie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de l'Irlande, de l'Italie, du Qatar, de la Pologne, de l'Union européenne, du Guatemala, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, de la Finlande (au nom des pays nordiques et baltes), de Malte, du Bangladesh, de la Chine et de la République populaire démocratique de Corée.

31. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 22 octobre, le Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, de Cuba, de la Grèce, de l'Algérie, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de la Chine.

32. À la même séance, l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme a fait une déclaration et répondu aux questions et aux observations des représentants de la Namibie, du Ghana, de l'Union européenne, du Brésil, d'Israël et Malawi.

33. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 23 octobre, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Brésil, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Égypte, de la Suisse, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, de l'Autriche, de la Lituanie (au nom des pays nordiques et baltes), de la Turquie, de Bahreïn, des Pays-Bas, de la France, de la Pologne, du Canada, des Émirats arabes unis, de la République arabe syrienne, de l'Inde, de l'Arabie saoudite, du Qatar et de la Chine.

34. À la même séance, l'Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Argentine, de la Fédération de Russie, de la Chine, de Cuba, de l'Éthiopie et d'Antigua-et-Barbuda (au nom de la Communauté des Caraïbes).

35. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, du Mexique, de l'Inde, de l'Autriche, de la Hongrie, du Pakistan, des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de la Chine.

36. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 23 octobre, la représentante de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés) a fait une déclaration.

37. À la même séance, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants du Myanmar, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Bangladesh, du Liechtenstein, de l'Union européenne, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, des Philippines, de la République tchèque, de la Thaïlande, de l'Arabie saoudite, du Japon, de la Malaisie et de l'Allemagne.

38. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Myanmar, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Thaïlande, de l'Indonésie, de la Turquie, du Bangladesh, de l'Union européenne, du Luxembourg, de la République de Corée, du Bélarus, du Canada, de la Norvège, de la République populaire démocratique de Corée, du Viet Nam, de la Malaisie, du Cambodge, de la République tchèque et de la Chine, ainsi que de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

39. À la même séance virtuelle également, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République arabe syrienne, de la Norvège, de l'Union européenne, de la République tchèque, de l'Allemagne, du Bélarus, du Japon, de la République bolivarienne du Venezuela, du Viet Nam, de Cuba, de la Chine, de la Fédération de Russie, du Nicaragua, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran et des États-Unis d'Amérique.

40. Toujours à la même séance, les représentants de l'Indonésie et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

41. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 26 octobre, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants des pays suivants : République islamique d'Iran, Norvège, Fédération de Russie, Union européenne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République tchèque, Canada, République arabe syrienne, États-Unis d'Amérique, Pakistan, Suisse, Nicaragua, Érythrée, Cuba, Chine, Burundi, République bolivarienne du Venezuela et Bélarus.

42. À la même séance, le Président de la Commission d'enquête sur le Burundi a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Burundi, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République populaire démocratique de Corée, de l'Union européenne, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Allemagne, de la Namibie, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, de l'Érythrée, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, du Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), des Pays-Bas et du Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique centrale, composé de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Tchad).

43. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Érythrée a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Érythrée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Union européenne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de l'Allemagne, de la Suisse, du Bélarus, du Cameroun (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Burundi, de la Chine et du Soudan.

44. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 26 octobre, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Bélarus, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, de l'Estonie (au nom des pays suivants : Albanie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, Tchéquie,

Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Îles Marshall, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Espagne, Suède, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Union européenne), de l'Égypte, de la Lituanie, de l'Irlande, de Cuba, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République islamique d'Iran, de l'Azerbaïdjan, de la République arabe syrienne, des Philippines, de la Lettonie (au nom des pays nordiques et baltes), de la République populaire démocratique de Corée, de la Tchéquie, de la Chine, du Canada, du Nicaragua, du Kazakhstan, de l'Érythrée, des États-Unis d'Amérique, de l'Autriche, de la République démocratique populaire lao, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Suisse et du Tadjikistan.

45. À la même séance, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations de l'observatrice de l'État de Palestine et des représentants de la Fédération de Russie, de Cuba, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Norvège, de la Turquie, de la République islamique d'Iran, de l'Irlande, de la Malaisie, de la République arabe syrienne, de la République populaire démocratique de Corée, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Union européenne, du Qatar et du Sénégal, ainsi que de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

46. À la même séance également, l'Experte indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Djibouti.

47. Toujours à la même séance virtuelle, la représentante de la Chine a fait une déclaration.

48. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 27 octobre, le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions posées et aux observations faites par les représentants de l'Union européenne, de l'Argentine, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et de la Chine.

49. À la même séance, la Présidente du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, du Luxembourg, de l'Union européenne, du Japon, du Qatar, de l'Espagne, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, de l'Irlande et de la Chine.

50. À la même séance également, la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Turquie, du Liechtenstein, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Pakistan, de l'Union européenne, de la Suède, de la Suisse et de l'Italie.

51. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans l'après-midi du 27 octobre, le Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux

observations des représentants de l'Union européenne, de la Norvège, de l'Égypte, de la Malaisie, du Mexique, de la Colombie, du Brésil, du Costa Rica (également au nom des Maldives, du Maroc, de la Slovénie et de la Suisse), de Monaco, de l'Éthiopie, de l'Allemagne, du Cambodge et du Kazakhstan.

52. À la même séance, le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Union européenne et de la République arabe syrienne.

53. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de Cuba, de l'Union européenne, de l'Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique) et de Djibouti.

54. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 28 octobre, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants du Luxembourg, de la Fédération de Russie, du Liechtenstein, du Qatar, de l'Espagne, du Mexique, de la Grèce, de la Colombie, du Bangladesh, de l'Union européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Irlande, des États-Unis d'Amérique, de Bahreïn, de la Chine, de l'Arabie saoudite, de l'Allemagne, d'El Salvador, de la Suisse et d'Israël, ainsi que de l'observateur de l'Ordre souverain de Malte.

55. À la même séance également, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Union européenne, du Liechtenstein, de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique, de la Chine et de Cuba.

56. À la séance informelle virtuelle que la Commission a tenue dans la matinée du 29 octobre, le Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de Malte, de l'Union européenne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Brésil (au nom du groupe restreint de Genève sur la résolution relative au droit à la vie privée, composé de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Liechtenstein et du Mexique), de l'Allemagne, du Qatar, du Mexique, de la Chine et de la Fédération de Russie.

57. À la même séance, la Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, du Qatar, de la République de Corée (au nom du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale, composé des pays suivants : Canada, Danemark, Qatar, République de Corée, Sierra Leone, Algérie, Australie, Bélarus, Bulgarie, Cabo Verde, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Éthiopie, Fidji, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Guatemala, Honduras, Italie, Japon, Kenya, Malte, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Palaos, Paraguay, Pérou, Slovaquie, Espagne, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam, Zambie et de l'Union européenne), d'El Salvador, de l'Algérie, de la Chine, de Cuba et de la République de Corée.

58. À la même séance également, l'Expert indépendant chargé de la question de la protection contre la violence et la discrimination liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions et aux observations des représentants de l'Espagne, de l'Union européenne, du Mexique (au nom du Groupe restreint LGBTI), de l'Irlande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Nouvelle-Zélande, de la France, de Malte, de l'Allemagne, de l'Argentine, de la Thaïlande, de la Belgique, du Japon, des Pays-Bas, des États-Unis d'Amérique, de la République tchèque, du Canada, de l'Italie, d'Israël, de la Norvège (au nom des pays nordiques et baltes) et du Liechtenstein.

---